



Date : 08/12/2008

Apprendre du passé : Les communications de masse et l'accès à l'information au Malawi, de 1964-1994

Patrick Mapulanga,
University of Malawi Libraries,
Central Library Services
pmapulanga@chanco.unima.mw

Traduit en français par
Safia Siala
(Institut de l'Olivier - Sfax, Tunisie)

Meeting: 165 Bibliothèques gouvernementales
Simultaneous Interpretation: Not available

WORLD LIBRARY AND INFORMATION CONGRESS: 74TH IFLA GENERAL CONFERENCE AND
COUNCIL

10-14 August 2008, Québec, Canada
<http://www.ifla.org/IV/ifla74/index.htm>

Résumé

Au cours de ses sept premières années et demi de son existence uniquement, soit de 1968 à 1974, le conseil de la censure du Malawi (Malawi Censorship Board) a interdit plus de 840 livres, plus de 100 périodiques et 16 films cinématographiques. Toutes les publications en circulation au Malawi étaient soumises au contrôle du conseil suite à la promulgation en 1968 de la loi sur la censure et le contrôle des divertissements (Censorship and Control of Entertainment Act) laquelle réglementait et contrôlait la création et la production de n'importe quelle forme de document servant de source d'information.

Les facultés universitaires, tel que la faculté des études politiques à l'université du Malawi, étaient inexistantes alors que le cours sur l'histoire de la nation à l'université devait être enseigné de façon sélective afin d'éviter des interventions de la police secrète implantée partout dans le pays. L'accès aux archives nationales du Malawi était strictement interdit et les manuscrits devaient être strictement censurés. Le contrôle du « quatrième pouvoir », la presse, était également exercé puisque aucun journal local n'osait critiquer ou apparaître vouloir miner l'autorité du gouvernement. La seule société de radiodiffusion contrôlée par l'État, la Malawi Broadcasting Corporation, était étroitement surveillée, sous tous les angles, et les interviews à la télévision étaient taboues jusqu'à la venue de l'ère multipartiste. Les communications transmises par lignes téléphoniques étaient interceptées de telle manière que n'importe quelle conversation entre deux personnes pouvait être attentivement surveillée, et plus particulièrement les appels reçus de ou placés à l'étranger. Les téléphones portables n'existaient pas.

Cette communication tentera d'examiner certaines des raisons et des manières qui expliquent comment l'accès à certaines informations était interdit.

Introduction

Le Malawi est un petit pays, autrefois une colonie britannique, coincé entre la Zambie, la Tanzanie et le Mozambique. Le pays mesure approximativement 900 km de long et entre 80 km et 150 km de large, avec une superficie d'environ 120 000 kilomètres carrés. La vallée du Grand Rift traverse le Malawi, et le lac Malawi, le troisième plus grand lac d'Afrique, occupe le cinquième de la superficie terrestre du Malawi.

En 1953, dans le but d'accroître le développement économique dans la région, le Nyasaland s'est fusionné à la fédération formée de la Rhodésie du Nord et de la Rhodésie du Sud. Mais, suite au mécontentement exprimé par les Africains concernant la façon dont la fédération était dirigée, le congrès africain du Nyasaland (Nyasaland African Congress – NAC) s'est fortement opposé à la fédération par la voix de personnalités éminentes parmi les partisans du Dr Hastings Kamuzu Banda.

En 1961, les autorités coloniales ont accepté d'inviter des Malawiens à une conférence constitutionnelle à Londres. Le parti du congrès du Malawi (Malawi Congress Party – MCP) du Dr Banda a remporté une victoire écrasante. En 1963, la Fédération de Rhodésie-Nyasaland fut dissoute. En juillet 1964, le Malawi est devenu indépendant et en juillet 1966, le Malawi est devenu une république sous la présidence du Dr Banda.

L'information au Malawi, de 1964 à 1994

Les médias imprimés et électroniques

Pendant cette période, les médias imprimés et électroniques n'ont constitué qu'une source limitée d'information directe. La radio constituait la plus importante source d'information dans les zones rurales et urbaines; cependant, une étude menée en 1970 par la société de radiodiffusion du Malawi (Malawi Broadcasting Corporation – MBC) a démontré que 93 pour cent des ménages ruraux n'écoutaient pas la radio. Le principal mode de transmission de l'information était le bouche à oreille.

Il s'est produite moins de publications sur une base régulière au Malawi après l'indépendance, mais parmi celles qui étaient régulièrement imprimés on retrouvait deux journaux de circulation générale, la gazette officielle du gouvernement, plusieurs publications commanditées par des institutions religieuses ainsi qu'un certain nombre de périodiques commandités par le gouvernement.

En 1974, le *Daily Times* a commencé à paraître du lundi au vendredi. Publié à Blantyre, c'était un journal de format tabloïd et il comportait habituellement environ 16 pages. Son contenu de nouvelles portait principalement sur l'étranger et ne contenait que quelques articles épars au sujet du Malawi. Les chroniques régulières portaient sur les horaires de films à l'affiche, les émissions de radio et les mots croisés. On y retrouvait également un bref éditorial, une section contenant régulièrement des petites annonces classées, et les deux dernières pages étaient consacrées aux nouvelles sportives internationales et locales.

L'autre principal journal était le *Malawi News*, fondé en 1959. Il était publié les samedis par la compagnie Blantyre Print and Packaging Limited, une filiale du conglomerat de la presse

Press Holdings Limited, et contenait un mélange d'articles, la plupart du temps en anglais et en chichewa (langue locale). C'était un journal de format régulier et il comportait habituellement douze pages. Les articles traitaient des nouvelles domestiques ordinaires et des nouvelles à l'étranger. Les chroniques régulières portaient sur la programmation à la radio, la liste des services religieux à Blantyre et une section concernant les sports constituait la dernière page. Les nouvelles mettaient l'accent sur les activités récemment entreprises vis-à-vis le développement et sur les autres réalisations du gouvernement et des associations reliées au parti.

La gazette officielle du gouvernement, la *Malawi Government Gazette*, diffusait des précisions au sujet des lois, des réglementations gouvernementales, des nominations, promotions et retraites, des notices nécrologiques et d'autres sujets semblables. Elle paraissait chaque semaine, en anglais, et était imprimée par la Government Printing Press, à Zomba.

Les deux autres publications gouvernementales régulières étaient la revue mensuelle, *This is Malawi*, et la publication trimestrielle, *Vision of Malawi*. Ces deux publications étaient publiées en anglais et elles étaient principalement destinées à la diffusion à l'extérieur du pays.

En 1974, les institutions religieuses ont soutenu des périodiques publiés régulièrement, dont deux publications catholiques romaines : l'*African* et le *Moni*, respectivement en chichewa et en anglais. Quant à l'église presbytérienne, la Church of Central Africa Presbyterian (CCAP) publiait *Kuunika*, en chichewa.

Les journaux et revues étrangères étaient faciles à obtenir aux librairies locales à Blantyre

Les livres et l'édition

Les livres publiés au Malawi au début des années 1970 étaient principalement des publications du gouvernement et des manuels scolaires. L'imprimeur du gouvernement à Zomba, le Government Printer, publiait les publications gouvernementales ainsi que quelques manuels scolaires. Les autres manuels étaient édités par les presses Hetherwick Press appartenant à la Church of Central Africa Presbyterian et par celles de Montfort Press sous le contrôle des missionnaires de l'église catholique romaine. Avant 1972, la plupart des manuels étaient publiés à l'extérieur du Malawi en vertu d'accords contractuels.

La radio

La radiodiffusion était la prérogative de la Malawi Broadcasting Corporation (MBC), un organisme autonome qui est devenu fonctionnel au début de 1964. Le financement de la MBC était assuré par le biais de la publicité commerciale et d'un subside annuel du gouvernement.

Les films cinématographiques

Au début des années 1970, aucun long métrage destiné aux cinémas commerciaux n'était produit au Malawi. Les films présentés dans les cinémas étaient principalement d'origine britannique, indienne, chinoise et des États-Unis d'Amérique. De temps en temps, des films documentaires et de tourisme ont été produits. En 1971, treize des salles de cinéma en

opération étaient situées à Blantyre ; toutefois, le nombre total de sièges dans les salles à travers tout le pays étaient estimé à environ 5 000.

La censure

En 1968, la loi portant sur la censure et le contrôle des divertissements fut promulguée, la *Censorship and Control of Entertainment Act*.

« ... pour réglementer et contrôler la création et la production des films cinématographiques, l'importation, la production, la diffusion et la possession de documents indésirables, tel que publications, images, législations et archives, la représentation de pièces de théâtre et de spectacles publics, l'exploitation des théâtres et endroits similaires pour y présenter des pièces de théâtre et des spectacles publics, et ce dans l'intérêt de la sécurité et afin de pourvoir aux problèmes qui peuvent découler de tout cela.... »

Le mot « publication » utilisé dans la loi était défini en termes généraux pour désigner « n'importe quel écrit manuscrit ou dactylographié qui, peu importe la façon, aurait été reproduit ou diffusé ou rendu disponible à tout le public ou à n'importe quelle fraction du public ». En raison de cette loi, toutes les publications qui circulaient au Malawi étaient sujettes au contrôle du conseil de la censure, le Malawi Censorship Board (MCB). Uniquement au cours des premières sept années et demi de son existence, le conseil a interdit plus de 840 livres, plus de 100 périodiques et 16 films, et la liste des publications interdites s'est considérablement allongée d'année en année. Ceci avait pour conséquence, entre autres, que même les ébauches des dissertations universitaires mises en circulation à l'université du Malawi ou dans les autres établissements d'enseignement supérieur au pays étaient également assujetties à la loi du fait qu'elles étaient destinées à la consommation publique. De plus, les publications interdites étaient celles qui étaient « soupçonnées de porter offense aux convictions ou aux sentiments religieux de n'importe quelle fraction du public, d'amener quiconque à avoir une conduite méprisante, d'envenimer les relations entre les segments de l'ordre du public ».

La loi de 1974 portant sur les publications prohibées (*Prohibited Publications Act*) autorisait le gouvernement à interdire la diffusion d'une publication si celui-ci considérait qu'elle contenait une information fausse ou déformée ou critique envers le gouvernement du Malawi. En quelques occasions, des livraisons de publications étrangères ont été retirées des commerces. En juin 1972, le journal *Rhodesia Herald* a été interdit de façon permanente parce qu'il avait fait état que les guérilleros mozambicains avaient des bases au Malawi et avaient bénéficié d'aide de la part des jeunes pionniers, les Malawi Young Pioneers. Le communiqué d'interdiction accusait le journal de travailler contre les intérêts du Malawi, et ce depuis la période fédérale. On interdisait aux journalistes malawiens et aux correspondants étrangers de fournir n'importe quel renseignement à leur journal et on avertissait les journalistes étrangers au Malawi que s'ils transgressaient cette règle, ils seraient expulsés immédiatement.

De temps en temps, le gouvernement publiait des listes de livres, de périodiques et de films dont l'importation était interdite. Parmi les quinze (15) livres interdits en mai 1973, on retrouvait un roman américain de gangstérisme, *Le parrain (The Godfather)* et un film d'horreur, *Return of Count Yorga*. La liste interdisait également *Awake*, un périodique publié par la Watch Tower Bible and Tract Society, sous le patronage des témoins de Jéhovah. Les

autres publications interdites s'étalonnaient depuis les publications de libre expression d'activistes politiques (*Marx, Engels et Trotsky*), à travers celles à caractère sexuel (*Playboy, Kama Sutra, et Harold Robbins*), jusqu'aux œuvres littéraires. Parmi les centaines d'auteurs qui ont échoué à recevoir l'approbation du conseil de la censure (Malawi Censorship Board) figurent George Orwell (*La ferme des animaux (Animal Farm)*), James Baldwin, Bernard Malamud, Wole Soyinka, Okot p'Bitek (*La chanson de Lawino (Song of Lawino)*), Ernest Hemingway, Tennessee Williams, J.P. Donleavy, Graham Greene et Émile Zola.

Plusieurs livres portant sur l'histoire contemporaine ont également été interdits; en particulier, les études sur la Révolution russe, le renversement du premier président du Ghana, Kwame Nkrumah, et les récits et problèmes post-indépendance en Afrique. Parmi les autres titres interdits, on retrouvait *Histoire de la révolution russe* par Léon Trotsky (1879-1940); *Impact of the Russian Revolution* par l'historien Arnold Toynbee (1889-1975); *The Rise of Nationalism in Central Africa : The making of Malawi and Zambia, 1873-1964* par Robert I. Rotberg. D'autres livres ont été interdits : *Malawi : The Politics of Despair* et *Banda (1974) : a biography* par le journaliste Philip Short. Une des raisons de l'interdiction du livre de Short est peut-être reliée à son enquête sur l'âge exact de Banda. *Strike a Bow and Die* par le chef Mwase, un récit du soulèvement de John Chilembwe en 1915 contre la domination britannique, a également été interdit. On spéculait que le Dr Banda ne voulait pas que les gens fassent l'éloge de Chilembwe, au lieu de reconnaître ce que lui avait fait. Les raisons politiques avancées étaient que les historiens malawiens avaient effectué peu de recherches sur l'histoire du Malawi.

La censure versus la neutralité intellectuelle

Les écoles et la seule université, l'Université du Malawi (UNIMA), n'ont pas été épargnées. De nombreux intellectuels et auteurs malawiens ont été arrêtés, sans procès, et plusieurs ont dû quitter le pays. Des facultés universitaires, tel que celle des études politiques à l'Université du Malawi, étaient inexistantes du fait que le cours sur l'histoire de la nation devait être enseigné de façon sélective afin d'éviter des interventions de la part de la police secrète ou des membres ou des ailes politiques des partis qu'on retrouvait partout dans le pays.

Les intellectuels malawiens et les auteurs ont dû quitter le pays. Les auteurs qui sont demeurés au Malawi ont développé des moyens et méthodes pour déjouer le système : entre autres, ils ont développé des métaphores lorsqu'ils s'exprimaient par crainte d'être mal cités. Mais, malgré tout, ces précautions de codage et de complication n'ont pas toujours assuré leur sécurité.

Le contrôle du gouvernement

En août 1973, dans un geste visant à placer les médias de masse plus directement sous son contrôle, le Dr Banda a dissous le ministère de l'information et de la radiodiffusion (Ministry of Information and Broadcasting). Les fonctions du ministère furent divisées entre le bureau du président et Cabinet (Office of President and Cabinet) et le ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme (Ministry of Trade, Industry and Tourism). Le bureau du président assumait la responsabilité pour la politique visant toutes les activités des médias de masse,

pour les séances d'information et la liaison, pour la radiodiffusion et pour la programmation des événements publics. Les aspects techniques de l'industrie des médias de masse, tels que la conception, la disposition, la photographie, la distribution et l'entretien, étaient sous la responsabilité du ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme. Ce dernier était également en charge de l'agence de presse du Malawi (Malawi News Agency), l'organe de diffusion des nouvelles officielles du gouvernement.

La société de radiodiffusion du Malawi, la Malawi Broadcasting Corporation, un journal quotidien, le *Daily Times*, et le seul le journal hebdomadaire régulier, le *Malawi News*, ont été contrôlés par le gouvernement de façon rigide. Le magazine mensuel indépendant *Moni* n'a pas été épargné lui non plus. Quand la nouvelle *La trahison* (*The Betrayal*) fut soumise au magazine *Moni* en 1967, le rédacteur voulut savoir si le massacre du chef était un élément essentiel de cette histoire d'amour inoffensive. Une revue financière bimensuelle indépendante, le *Financial Post*, a tenté quant à lui de demeurer neutre parce qu'il était lu par des expatriés. Au cours des années, un certain nombre de magazines mensuels intermittents apparurent, tels que *Quest* ou *Woman*. Ceux-ci étaient l'objet d'une autocensure, d'une censure exercée par les imprimeurs et les annonceurs aussi bien qu'une censure du gouvernement. Dans son rapport de 1989 sur les droits de l'homme (Human Rights Report), le ministère d'État des États-Unis (United States' Department of State) précisait que le rôle des médias au Malawi « *n'existait principalement que pour cataloguer les paroles et activités du chef de l'État* ».

L'effet du contrôle de la presse a été résumé par l'évêque Lenten dans sa lettre de mai 1992 : « *La liberté de l'enseignement est sérieusement restreinte du fait qu'exposer des injustices peut être considéré comme une trahison, que faire état de maux de notre société est perçu comme calomnier le pays, et que le monopole exercé par les médias de masse et la censure empêchent l'affirmation de vues discordantes; certains ont payé chèrement d'avoir exprimé des opinions politiques* ». Durant le dernier trimestre de 1992, suite à la campagne pour les droits de l'homme, un certain nombre de journaux et revues ont vu le jour, tels que *Michiru Sun*, *New Express*, *Financial Observer*, *UDF News*, *Malawi Democrat*, *Monitor* et *Independent*. Plus tard, *Citizen*, *Nation* et d'autres journaux se sont ajoutés à ceux qui précèdent.

Le journalisme et la radiodiffusion

Comme leurs collègues de l'enseignement, les journalistes du Malawi ont également vécu de terribles difficultés sous le régime du Dr Banda. L'information entrant et sortant du Malawi était strictement et rigidement contrôlée. Les journalistes devaient soumettre leurs textes au ministère de l'information et obtenir leur autorisation avant qu'ils puissent les envoyer. Le contrôle de la presse était très brutal et aucun journal local n'osait critiquer le gouvernement du Malawi.

La société de radiodiffusion, la Malawi Broadcasting Corporation (MBC), un quotidien, le *Daily Times* et le seul journal hebdomadaire régulier, le *Malawi News*, ont été vigoureusement et minutieusement contrôlés par le gouvernement. Le gouvernement contrôlait la compagnie qui publiait le *Daily Times* et le *Malawi News* et celui-ci portait attention très particulièrement au contenu de la chronique éditoriale du journal. Les prises de position clés de la MBC étaient dictées par les informateurs et les royalistes du parti. Les royalistes du parti et les

informateurs mettaient à la rançon les médias pour n'importe quelle information considérée comme de la « mauvaise information ».

La loi de 1964 portant sur la MBC (MBC Act) a remis au ministre (de l'information) les pouvoirs d'inclure et d'exclure de la programmation certains programmes.

« Le ministre peut, par voie de confirmation écrite, exiger de la MBC d'inclure dans n'importe quelle émission de sa programmation et à l'heure qui peut être spécifiée dans la confirmation, des sujets d'intérêt général, de service ou de préoccupation publique, tel que le ministre peut de temps en temps le déterminer, et la MBC devra se conformer à toute demande exigée. (Section 16) Si le ministre est de l'opinion que la radiodiffusion de n'importe quel sujet ou qu'un sujet de n'importe quelle catégorie ou nature serait contraire à l'intérêt public, il peut, par un avis confirmé par écrit, interdire que la MBC diffuse un tel sujet ou un sujet de telle catégorie ou nature, et la MBC devra se conformer à de tels avis ainsi communiqués. (Section 17)»

En 1988, les journalistes britanniques Melinda Ham et Mike Hall ont été expulsés du Malawi quand l'agent d'information en second alors en poste, Brown Mpinganjira, détenu de 1986 à 1991, fournit de l'information à ces journalistes étrangers, un geste que quiconque aurait assumé être le travail de l'agent d'information.

Les journalistes malawiens ont pu mesurer correctement la colère du Dr Banda, à tel point qu'aucun journal du pays n'a osé critiquer le gouvernement du Malawi. Mkwapatira Mhango, un journaliste malawien exilé en Zambie, est décédé après que des agents de sécurité du Malawi eurent lancé des bombes incendiaires sur sa maison le 13 octobre 1989. La mort de Mhango s'est produite trois semaines après que le Dr Banda l'ait attaqué dans un discours.

John Lwanda, faisant référence à l'énoncé de politique de 1987 du gouvernement du Malawi (DEVPOL II), a écrit : *« Au Malawi, tous les services d'information générale sont centralisés sous le ministère de l'information. Les différents ministères n'embauchent pas leurs propres agents d'information. La fonction essentielle du ministère de l'information est de diffuser l'information concernant les objectifs, les politiques et les accomplissements du gouvernement aux différentes couches de la société malawienne, de défendre l'État contre l'information trompeuse ou la critique déraisonnable de ses politiques et programmes. L'agence de presse du Malawi (Malawi News Agency) est, au sein du ministère de l'information, l'agence responsable de rassembler les nouvelles provenant des niveaux local, régional et national. »*

Un magazine mensuel indépendant, le *Moni Magazine*, dirigé par les Catholiques et publié par les presses Montfort (Monfort Press) a lui aussi été l'objet du contrôle gouvernemental et ils ont dû apprendre à se censurer eux-mêmes. Quand John Lwanda a soumis sa nouvelle *La trahison* au magazine *Moni* en 1967, le rédacteur voulut savoir si le massacre du chef était un élément essentiel de cette histoire d'amour inoffensive. Le *Financial Post* fit de son mieux pour demeurer indépendant essentiellement parce que c'est un journal dédié au monde des affaires et qu'il est lu par les gens d'affaires et les expatriés.

Littérature et problématiques contemporaines

Le Malawi possède une riche tradition dans le domaine de la littérature orale. Avec l'indépendance, une génération d'auteurs malawiens a émergée. Les romanciers et les poètes de cette période ont énormément écrit comparativement à la période de la domination coloniale. Le Dr Banda et son gouvernement sont devenus sujets de critiques et beaucoup d'auteurs se sont retrouvés soit emprisonnés ou soit exilés. Les thèmes communs à plusieurs auteurs étaient l'oppression, la corruption, la tromperie et l'abus du pouvoir. Beaucoup de poètes et de romanciers furent emprisonnés parce qu'ils avaient critiqué le Dr Banda.

Des journaux locaux et internationaux ont fréquemment été retirés de la circulation particulièrement s'ils étaient perçus comme étant critiques du Dr Banda. N'importe quelle forme de pornographie était également interdite, y compris les manuels médicaux parce que les diagrammes étaient considérés indécents. « *Même les guides de voyage n'y ont pas échappé : une édition préliminaire d'un livre de l'éditeur Lonely Planet intitulé « L'Afrique à bas prix » (Africa on the cheap) (le précurseur de Africa on a shoestring) critiquait le régime en place (du Dr Banda) dans le chapitre portant sur le Malawi et ce livre a été rapidement interdit lui aussi.* »

Même s'ils utilisaient les subtilités du codage, les auteurs n'étaient pas toujours en sécurité. Jack Mapanje, alors chargé de cours à l'université et doyen du département d'anglais, a été arrêté en 1987 par des unités de la police agissant pour la branche spéciale du Malawi (Malawi's Special Branch) et est demeuré en détention pendant trois ans et demi au centre de détention à sécurité maximum de Mikuyu, sans subir de procès. Son bureau a été fouillé et divers manuscrits, dont des brouillons de poèmes récents et le texte d'un discours prononcé à Stockholm en 1986 intitulé *Censure de la poésie africaine : réflexions personnelles* lequel contenait un exposé détaillé de ses relations avec le conseil de la censure du Malawi (Malawi Censorship Board), ont été saisis. Par simple hypothèse, ou à tout le moins en lisant entre les lignes de sa prose provocante *Of chameleons and gods* (Heinemann, 1981), laquelle il a écrite suite « à sa recherche pour trouver une voix pour ceux qui n'en ont pas », on peut affirmer que son texte représente d'assez près le Dr Banda lui-même. Dans un autre poème, *When this carnival finally closes*, il émet également des hypothèses et ce poème pourrait être une des oeuvres qui a pu avoir agacé le Dr Banda. Un autre poème provocateur, celui qui pourrait avoir déclenché son arrestation, est *Song of chickens* dans lequel il a utilisé le terme « maître », une référence au Dr Banda.

Leroy Vail prétend que Mapanje pourrait avoir été arrêté pour son rôle comme membre fondateur d'un groupe d'auteurs du Malawi (Malawi Writers Group - MWG) qui avait l'habitude de se réunir une fois par semaine au collège du chancelier de l'université du Malawi (Chancellor College, Malawi University). Ce groupe procurait à ses membres, bien que peu nombreux, un auditoire réceptif pour leurs propres poésies et nouvelles. Ces rencontres du groupe leur ont permis d'éviter le contrôle de la censure officielle du gouvernement. Quoique ce groupe ait été confiné à ce collège universitaire, il a attiré des contributions de journalistes, de professeurs et d'hommes d'affaires dont les oeuvres étaient considérées comme du matériel didactique. Deuxièmement, ce groupe d'auteurs est devenu le seul forum où les questions malawiennes étaient librement discutées. Dans les semaines qui ont suivi sa formation en avril 1970, près de 400 exemplaires des oeuvres devant être discutées lors des réunions ont été distribuées au sein et à l'extérieur du collège. Il est alors devenu plus facile d'utiliser la poésie comme moyen d'expression et de communication. Les

politiciens pourraient avoir sous-estimé l'influence des poèmes comme moyens d'expression et de communication des sentiments des opprimés. Leroy Vail cite de plus un extrait d'un poème du poète anglais David Constantine, un poème qu'on prétend avoir été lu par Mapanje pendant sa détention « *Some things are black and white, laws against poems* » (c.-à-d. : *Certaines choses sont en noir et blanc, les lois par opposition aux poèmes*).

Des poètes éminents, tel que Frank Chipasula dont les oeuvres incluent *O earth wait for me*, *Nightwatcher*, *Night song* et *Whispers in the wings* critiquaient quelque peu le régime du Dr Banda. Une autre personnalité littéraire, David Lubadiri, a compilé une anthologie intitulée *Poetry from East Africa* (c.-à-d. : *Poésie d'Afrique de l'Est*) laquelle comportait une section sur le Malawi. Son roman *No bride price* discute des thèmes de la corruption et de l'oppression durant le régime du Dr Banda. Les oeuvres semi autobiographiques du romancier Legison Kaira, *I will try* et *Looming shadow* lui attirèrent la colère du Dr Banda. Le délit attribué à Kaira était qu'il avait reproduit le mythe personnel du Dr Banda en marchant plusieurs centaines de milles pour aller poursuivre sa formation scolaire. Parmi ses œuvres ultérieures, *The detainee* décrit comment un homme est influencé et contrôlé par l'État, mais le titre fait également référence à ceux qui ont été opprimés et emprisonnés par le dictateur impitoyable. Le roman de Sam Mpasu, *Nobody's friend*, traitait du meurtre dans un Malawi indépendant ainsi que du secret entourant la politique malawienne. Sa critique lui a valu deux années et demi de prison. Sam Mpasu écrivit plus tard *Prisoner 3/75* dans lequel il dépeint sa dure vie de prisonnier sous le régime du Dr Banda. Ses commentaires sur cette période résument la situation vécue par tous les auteurs et tout le peuple du Malawi « *We had peace, but it was the peace of a cemetery. Our lips were sealed with fear* » (c.-à-d., *Nous vivions en paix, mais c'était une paix de cimetière. Nos lèvres étaient scellées par la peur* »).

Les étudiants universitaires n'ont pas été épargnés dans ce manège de la censure. Il y eut le cas du magazine *Chirunga Newsletter*, produit par les étudiants du Chancellor College, l'un des plus grands collèges constitutifs de l'université du Malawi. Un numéro du magazine paru fin 1988 faisait part d'un certain nombre de réclamations dont celle concernant l'introduction d'un régime de quotas selon lequel les étudiants étaient admis en fonction du district d'origine plutôt que d'après le mérite. Le magazine critiquait également la présence envahissante des organismes politiques sur le campus universitaire. Le Chitukuko Cha Amayi m'Malawi (dont les initiales sont CCAM) avait organisé des activités sur le campus et toutes les étudiantes étaient obligées d'être présentes. Sous forme d'un poème, on se plaignait que la CCAM avait ruiné le terrain de sports du collège en y tenant une foire. Une des strophes du poème se lisait comme suit : « *Come, Come and Mend* », ce qui correspondait aux initiales CCAM. Le rédacteur en chef du *Chirunga Newsletter* et ses deux journalistes furent convoqués devant le vice-chancelier de l'université du Malawi et ont été informés qu'ils étaient suspendus pour le reste de l'année universitaire. Le contenu du magazine, selon les autorités de l'université, était « *considéré préjudiciable au bon ordre de l'université* ».

La poste, la téléphonie et la télécopie

Des lignes téléphoniques au Malawi ont été mises sous écoute par la division des services techniques de la police du Malawi et le courrier en destination de et en provenance d'outre-mer était intercepté et régulièrement ouvert.

Les émissions de discussions à la télévision, avec leur potentiel de communiquer instantanément les messages et nouvelles et les différences culturelles, ont été interdites par le Dr Banda même si les pédagogues avaient considéré que cela aurait révolutionné l'enseignement par correspondance alors en cours au Malawi. Les fournisseurs de téléphonie mobile n'existaient pas jusqu'après la dérogation à la ligne à plusieurs abonnés. On n'encourageait aucunement les stations de radio apolitiques, religieuses indépendantes ou commerciales ou d'autres institutions à opérer au Malawi. Seules les familles de l'élite au pouvoir pouvaient avoir une vision différente car elles avaient accès aux médias du monde et quelques familles de l'élite supérieure avaient la télévision par satellite et pouvaient regarder les stations CNN, BBC ou SABC.

Même les télécopieurs n'ont pas été épargnés. Cependant, le gouvernement du Malawi ne pouvait déconnecter tous les télécopieurs d'affaires sans entraver les activités économiques du pays. Ainsi, les sympathisants exilés pouvaient communiquer à bon marché, rapidement, sans risque et de façon extrêmement efficace avec le Malawi en envoyant des télécopies aux institutions religieuses, aux entreprises d'affaires et aux bureaux du gouvernement.

Les messages et les nouvelles étaient télécopiés à des bureaux qui pouvaient les photocopier, les relayer et les faire circuler à d'autres. Les Malawiens pouvaient donc lire les articles critiquant le régime et parus dans les journaux *Independent*, *Herald*, *Guardian*, et *New York Times* grâce à l'arrivée des télécopieurs.

Archives nationales du Malawi

Les archives nationales du Malawi (National Archives of Malawi - NAM), un service gouvernemental au sein du ministère de la jeunesse, des sports et de la culture (Ministry of Youth, Sports and Culture) a été établi à Zomba en juillet 1947 en tant que branche régionale des archives centrafricaines de l'époque (Central African Archives). En 1953, les archives nationales portent le nom de National Archives of Rhodesia and Nyasaland. Cette branche avait la responsabilité de constituer le dépôt officiel des registres du gouvernement, ainsi que des archives appartenant aux institutions privées et aux individus qui étaient reliés aux activités territoriales. Après la dissolution de la Fédération de Rhodésie-Nyasaland en décembre 1963, la branche de Zomba fut constituée en archives nationales du Malawi (National Archives of Malawi – NAM), en janvier 1964.

Les archives ne pouvaient échapper aux sévères réalités du régime du Dr Banda en ce qui a trait au contrôle du gouvernement sur l'information. Les archives furent forcées d'en refuser l'accès au public pendant la durée du régime du Dr Banda. Qui plus est, toute information détenue par les archives qui pouvait s'avérer sensible politiquement était consignée « à l'enfer du secret ». Il n'est donc pas étonnant qu'en janvier 1994, ou autour de cette date, le régime du Dr Banda se soit livré à la destruction de toute information classifiée et sensible avant la venue d'un régime démocratique. Selon les règles établies dans la loi sur les archives, un document d'archives ne peut pas être détruit sans l'autorité de l'archiviste du gouvernement. Le bureau du président et Cabinet (OPC) a outrepassé ses pouvoirs en ordonnant aux fonctionnaires des archives de détruire ce qu'ils pensaient être des documents-clés sensibles pour le régime du Dr Banda. En effet, selon la section 12 de la loi sur les archives, telle que révisée en 1989, la destruction des archives publiques demeure la prérogative de l'archiviste

national, en consultation avec le ministre. « *Si l'archiviste du gouvernement est convaincu qu'un document public, sélectionné pour être déposé dans les archives nationales en raison de la sous-section (1) de la section 11 (Sélection et conservation des documents publics) mais non encore déposé aux archives, est un double de ce qu'il possède déjà, ou encore qu'il existe une autre raison incontestable pour laquelle un tel document ne devrait pas être conservé, il peut, avec l'approbation du ministre ou d'un équivalent... autoriser la destruction de tels documents publics, ou, avec l'approbation appropriée, en disposer de n'importe quelle autre manière.* »

Conclusion

Au Malawi, pendant le régime de poigne de fer du Dr Banda, l'accès à de l'information à la fois bonne et exacte n'était pas facile à obtenir du fait que l'information était jalousement contrôlée. Ceci était dans l'intérêt de Kamuzu Banda dont le régime reposait sur ses quatre pierres angulaires : « **Unité** », « **Discipline** », « **Fidélité** » et « **Obéissance** ». Même la partie bibliothèque au sein des archives avait ses représentants de la censure qui devaient s'assurer que les documents interdits n'étaient pas accessibles dans les bibliothèques.

Depuis l'adoption du système de gouvernement démocratique, les Malawiens ont maintenant plus de liberté d'expression qu'ils n'en avaient avant, et ils peuvent écrire et critiquer publiquement, peu importe le sujet qui affecte en général la société malawienne. Des débats publics interdisciplinaires ont lieu aujourd'hui sur plusieurs sujets, comparativement à avant.

Sources

Malawi First Magazine. (2000). Vol. 1, No. 1. Publié par la Central Africa Ltd. P. 39

Malawi : A country Study. (1974). United States Government, Department of the Army.

John Lloyd Lwanda. (1993). Kamuzu Banda of Malawi: a study in promises, power and paralysis; Malawi under Dr. Banda (1961-1993). Dudu Nsomba Publications.

Leroy Vail et Landeg White. (1991). Power and the praise song : Southern Africa voices in History. University Press of Virginia.

David Else. (2001). Malawi. Lonely Planet Publication.

<http://chambo.sdn.org.mw/ri:epf:aw/archives/>

Laws of Malawi: Volume IV: Chapter 28:01. National Archives Act. (1989). Section 11.

Laws of Malawi: Volume IV, Chapter 20:01. Malawi Broadcasting Corporation Act. (1964). Section 16.

Laws of Malawi: Volume IV, Chapter 21:01. Censorship and Control of Entertainment Act. (1968). Preliminary section.

Malawi Government. (1987). Government Statement on Development Policies II. Somba Government Printer.